

FICHE A1



LE TERRITOIRE ET LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

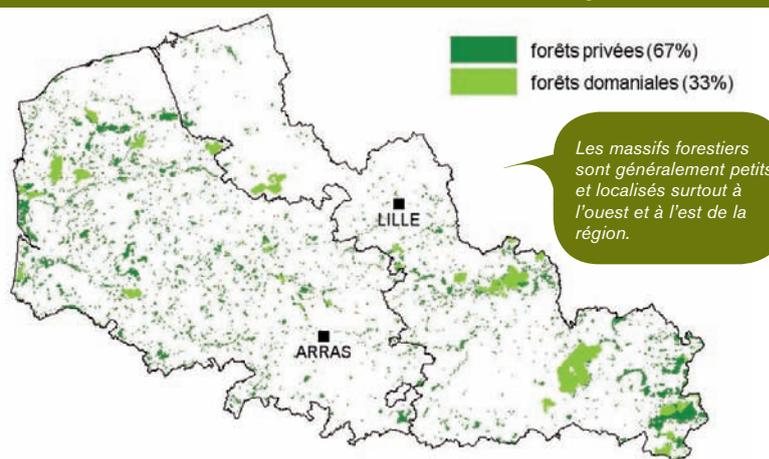
LES FORÊTS : UNE PLACE HISTORIQUE DANS NOS TERRITOIRES RÉGIONAUX

A l'époque romaine, le territoire de la région était couvert pour moitié par d'immenses forêts. Ensuite, sous une pression démographique en pleine croissance, les paysages ont été façonnés par l'homme à travers le développement de l'agriculture d'abord, puis de l'industrie et, plus récemment, de l'urbanisation. Bien souvent, ces évolutions des paysages ont été opérées aux dépens des milieux naturels. Au milieu du 18^{ème} siècle, la superficie forestière régionale est à son plus bas niveau. C'est à ce moment, avec l'appui des premières politiques forestières nationales, qu'un vaste mouvement de « valorisation forestière » de terres alors jugées improductives s'est mis en place. Depuis, la forêt ne cesse de s'accroître.

La surface forestière du Nord-Pas de Calais a augmenté d'environ 25% depuis le 18^{ème} siècle et continue de s'accroître.

En 2011, si avec une superficie forestière de plus de 15 millions d'hectares, le taux de boisement national dépasse 27%, celui de la

Couverture forestière du Nord-Pas de Calais et régions naturelles



Région Nord-Pas de Calais atteint à peine 9%*. Ces forêts appartiennent aux propriétaires privés pour 2/3 et à l'État et aux collectivités publiques pour le reste.

Cette forêt du Nord Pas-de-Calais, essentiellement constituée d'essences feuillues, est cantonnée sur les sols les moins fertiles, délaissés par l'agriculture. Cependant, ces conditions de sol restent souvent favorables à la production de bois de qualité, d'autant plus que le climat tempéré dont bénéficie la région est optimal pour la croissance des essences forestières.



La hêtraie à jacinthe des bois est un milieu forestier très commun en Nord-Pas de Calais. On y retrouve fréquemment d'autres essences feuillues indigènes telles que les chênes, le frêne, le châtaigner, l'érable sycomore, le charme,...

* Selon le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier du Nord - Pas-de-Calais (2011).

LES RÔLES ET ENJEUX DES MILIEUX FORESTIERS

Depuis quelques décennies, on redécouvre les effets bénéfiques des arbres.

En plus du rôle fondamental de production de bois, matériau renouvelable et écologique, alimentant toute une filière économique et des rôles cynégétiques, les boisements des-

sinent les paysages, hébergent et favorisent la diversité des espèces, protègent les milieux tout en offrant un cadre de nature pour le public et en alimentant toute une filière économique. Les politiques régionales (Trame Verte et Bleue, Plan Forêt Régional) et départementales

(Oxygène 62, EDEN 62, Politique de boisement du département du Nord) mises en œuvre attestent de cette prise de conscience collective des enjeux autour des milieux naturels dont les forêts font largement partie.

Les 3 autres fiches de cette rubrique illustrent les intérêts que peuvent représenter les milieux forestiers pour les collectivités.



▲ FICHE A2 : Forêts et gestion de l'environnement

■ FICHE A3 : Les rôles sociaux et paysagers des forêts

▲ FICHE A4 : Les forêts : des intérêts économiques locaux



LE TERRITOIRE ET LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS ?

Les milieux forestiers du Nord-Pas de Calais sont variés et les gestionnaires des forêts voient depuis plusieurs années les préoccupations écologiques prendre de l'import-

tance. **Les zonages, réglementations et nouveaux dispositifs concourent à la reconnaissance de la gestion durable pratiquée dans les forêts.** Reconnaître les

milieux de votre territoire est une première étape essentielle, chacun de ces milieux présentant des caractéristiques particulières nécessitant une gestion adaptée.

Quelques exemples de milieux forestiers



Une forêt alluviale dans le Boulonnais



Une pinède dans les dunes du Marquenterre



Une chênaie-boulaie sur un sol sableux du Cambrésis



Une hêtraie-chênaie sur un sol limoneux de l'Artois

FICHE B : Les milieux forestiers de votre territoire.

La fiche B présente une synthèse des milieux forestiers présents dans votre territoire

Apparu au début des années 1990 (conférences internationales de Rio et d'Helsinki), **le terme de gestion durable des forêts traduit l'idée de pérenniser les ressources forestières et de pouvoir les transmettre aux générations futures.** Depuis 2001, la loi d'orientation forestière indique que « la mise en valeur et la protection des forêts est d'intérêt général » (article L1 du code forestier).

Dorénavant, il est indispensable que le propriétaire opte pour une gestion durable. Différents documents de gestion durable existent en fonction de la taille de la forêt et de la nature du propriétaire forestier. En ce qui concerne les forêts publiques, l'aménagement forestier est rédigé par l'Office National des Forêts et sa validité est comprise entre 10 et 25 ans. Parallèlement à ce

document réglementaire, la certification forestière (dont PEFC et FSC sont les labels les plus communs dans notre région) garantit aux consommateurs des produits à base de bois provenant de forêts gérées durablement.



BOISER POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le boisement permet d'atteindre plus rapidement un stade forestier mature répondant à des objectifs préalablement fixés par le boiseur. Pour réussir ce que la nature pourrait accomplir à son rythme, chaque projet de boisement nécessite une

réflexion préalable : **le choix des espèces et des lieux à planter doivent correspondre à des exigences écopaysagères et économiques propres à chaque territoire** pour que ces futurs milieux forestiers soient fonctionnels pour les collectivités.

Les mises en œuvre de projets de boisement doivent bien souvent être réalisées par des prestataires extérieurs tout en tenant compte des politiques et réglementations

locales pour l'aménagement du territoire.

Fiche D

L'aménagement du territoire

Par ailleurs, certains milieux rares peuvent présenter de nombreux intérêts écologiques (mégaphorbiaies, zones humides, landes, pelouses calcicoles sèches,...).

Boiser ces zones n'est pas toujours conseillé : cela provoquerait une modification de leurs conditions écologiques risquant d'entraîner la disparition de certaines espèces. De plus, en raison de contraintes de sols fortes, les

faibles productivités associées à ces milieux rendent généralement tout boisement non rentable économiquement.

Une mégaphorbiaie



Une mégaphorbiaie est une formation herbacée à hautes herbes se développant sur des alluvions temporairement engorgées. Ce milieu, peu productif pour les essences forestières, peut posséder une haute valeur écologique pour la faune et la flore. Dans ce cas, son boisement n'est pas conseillé !

Un boisement n'est pas un acte anodin :

il doit donc être raisonné (choix des sites, choix d'essences adaptées, choix des objectifs) et suivi au fur et à mesure de son développement (regarnissage, élagage, coupes d'éclaircies, etc.).

● Fiche C1. Choisir un boisement adapté au milieu

▲ Fiche C2. Les boisements en plein.

■ Fiche C3. Les boisements des berges des cours d'eau

▲ Fiche C4. Les haies, bandes boisées et l'agroforesterie



Un boisement d'une terre agricole